

**COMMUNE DE CANAPLES**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2022**

---

**Membres du Conseil : 15**  
**Présent à la séance : 14**  
**Pouvoir : 0**

**Date de la convocation : 30 Juin 2022**  
**Date de la séance : 08 Juillet 2022**  
**Heure de la séance : 20 heures**

---

L'An deux mil vingt et deux, le huit juillet, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de treize à la salle du bibliobus, sous la Présidence de :

**Monsieur Marcel POISSON, Maire**

*Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.*

**Présents :**

Yasmine HAFIAN, Pascal GODARD, Léon LENNE : Adjoints au Maire  
Ingrid BRASSEUR, Pauline DE SAINT RIQUIER, Isaline DEBETHUNE, Claudie DUHAMEL, Jean-François GAFFET, Françoise GRAUX, Alain JARDIN, Céline LIETARD, Anthony MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

/

**Absents excusés :**

Ludovic STIEGER

**Absente non excusée :**

Jane TEMMERMANN

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

## **1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juin mai 2022 :**

M. le Maire fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Juin 2022.  
Le Conseil Municipal, adopte ledit compte rendu.

*Jane Temmermann rejoint l'assemblée à 20h10.*

Dates des prochains conseils municipaux : Vendredi 09 septembre, Vendredi 21 octobre, Vendredi 02 décembre 2022 et Vendredi 06 Janvier 2023.

## **2. Installation des nouveaux conseillers élus les 26 juin et 03 juillet 2022 :**

- Monsieur Le Maire annonce la démission de Ludovic STIEGER.
- Monsieur Le Maire félicite les nouveaux conseillers de leur élection.

## **3. Répartition dans les commissions et autres organismes :**

- Monsieur le Maire explicite le rôle des commissions et les équipes sont reconstituées.
- Choix des représentants pour les organismes :
  - o CAT Flixecourt : Françoise GRAUX
  - o SISCO : Ingrid BRASSEUR et Céline LIETARD
  - o FDE : Léon LENNE et Jean-François GAFFET
  - o Syndicat d'eau : Pascal GODARD et Léon LENNE

## **4. Présentation du budget 2022 avec les projets :**

Monsieur le Maire fait lecture des projets étudiés, budgétisés et précise le degré d'engagement mais aussi les financements obtenus ou pas.

Les demandes de subventions au titre des projets 2022-2024, doivent parvenir au conseil départemental pour le 31 août 2022.

Propriété terrain du centre-ville : création de petits logements pour personnes âgées.  
Dans l'attente de construction d'un projet, une utilisation pour le stationnement au centre du village, face à l'engorgement de cette zone au moment des entrées et sorties de classe.

## **5. Accueil de loisirs du mercredi :**

L'accueil du mercredi est assuré pour l'UFCV, un changement d'équipe d'encadrement est acté pour la rentrée.

L'accueil du mercredi répond à un besoin.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**FAIT LE CHOIX** de maintenir l'accueil du mercredi

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6. Tarifs cantine et garderie pour la rentrée de septembre 2022 :**

Augmentation des tarifs de notre fournisseur La Normande à hauteur de 14% et neutralisation de la révision de la tarification.

Le coût du repas est facturé 3.278 € à la commune. Le coût du repas est facturé aujourd'hui aux parents du RPC 3.50 € et 3.80 € aux parents extérieurs aux deux communes du RPC.

Une augmentation de 10% sur le tarif facturé est proposée sur l'ensemble des tarifs pratiqués, soit :

3.85 € pour les enfants des communes d'Halloy et de Canaples.

4,30 € pour les familles extérieures aux deux communes du RPC.

Les 4 % d'augmentation restants sont pris en charge par la commune.

Maintien des tarifs de la garderie :

2.00 € pour les familles du RPC

2.20 € pour les familles extérieures au RPC.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**ACTE** l'augmentation des tarifs de Cantine à hauteur de 10% des tarifs actuels.

**MAINTIENT** Les tarifs de garderie à leurs niveaux actuels.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **7. Avenant à l'instruction des documents d'urbanisme :**

L'ensemble des documents d'urbanisme sont instruits par le pôle métropolitain du grand amiénois, un avenant à la convention est nécessaire afin de procéder à la facturation du service à la communauté de communes.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant se rattachant à la convention conclue avec Amiens Métropole dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8. Publicité des actes administratifs :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal, doit être affiché en Mairie, A défaut de délibération, la mise en ligne sera obligatoire.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSCENT** à une publication affichage et numérique dans la continuité de ce qui est actuellement en vigueur.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **9. 14 juillet :**

80 inscriptions, moules frites ou rôti.

Commémoration à 11h30 à la mairie.

## **10. Demande périscolaire :**

Pour les activités périscolaires :

- Une demande de petit matériel pour un montant de 385.00 €.
- Des Bacs à tri dans les classes.
- Une protection pour les coffres de rangement : des projets seront étudiés, soit en bâti, soit en mobile réutilisable.

## **11. Questions diverses :**

- Suggestion : investir dans un lecteur de puces pour animaux, pour identifier les animaux errants.
- L'ancien logement salle d'activité : zone de stockage. Chiffrage pour réhabilitation.
- Révision des contrôles de sécurité pour les bâtiments communaux.
- Place au bout de la rue des aires, souche à retirer et arbre à débiter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

Marcel POISSON  
Maire de Canaples